

Problème de restitution de caution

Par Elodie113, le 03/09/2016 à 18:12

Bonjour,

J'ai déménagé de mon appartement fin mai sachant que le préavis de 3 mois se terminait le 7 juillet. J'ai donc eu mon état des lieux de sortie ce 7 juillet car le propriétaire n'a pas retrouvé de locataire pour reprendre le bail. Mon chat a fait ses griffes sur les murs, j'ai prévenu le propriétaire des dégâts dès le mois de mai et je lui ai même proposé de faire les travaux à ma charge pour les refaire. Il a refusé et a dit qu'il verrait lors de l'état des lieux de sortie. Le 7 juillet, nous avons fait l'état des lieux de sortie, où il a noté "de nombreuses griffures de chat sont constatées sur les murs en toile de verre du salon, couloirs (voir photos), une rayure constatée sur le sol de la petite chambre (rue du paradis)", je lui dis que je comprend s'il garde la caution pour les dégâts même si lui ne parle d'aucun travaux. 3 semaines plus tard, nous recevons un recommandé avec des devis de professionnels ainsi que des photos des dégâts. Un devis pour les papiers s'élevant à 1596.43€ ainsi qu'un devis pour le parquet s'élevant à 1112.83€. Il nous précise que le montant total s'élève à 2709.26- 570 de caution. Il me réclame donc 2139.42€ sous 15 jours.

Est-il dans son droit? Qu'est ce que je peux faire? Merci d'avance pour votre aide.